

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

Présidé par **Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE, Agnès BOUVET, **Adjoints**, Jean-Paul RONSIN, Agnès GODREUIL (à partir de 20h25), Francine RABINIAUX, Nicolas AUBIN, Christèle GENAITAY, Nicolas DURET, Ingrid CHRISTOPHE (à partir de 20h20), Sébastien GOUDARD, Sophie RABORY, Sylvie POIZAT, Hervé BOUSSION, Philippe BOUCHET, Christelle CALLAREC. **EXCUSÉ(ES)** : Isabelle ROULLÉ, Lionel FAUCHEUX, Bernard BROUAZIN, Agnès GODREUIL (jusqu'à 20h25), David PIPLIN, Béatrice GAYVRAMA. **ABSENTS** : Michel HALOUX, Christelle TESSIER.

PROCURATIONS données par : Isabelle ROULLÉ à Agnès BOUVET, Lionel FAUCHEUX à Régine LEFEUVRE, Bernard BROUAZIN à Jean-Paul OLLIVIER, Chrystel BROUCHON à Elisabeth ABADIE, Betty GAYVRAMA à Nicolas DURET, Ingrid CHRISTOPHE à Joseph THÉBAULT (jusqu'à son arrivée), David PIPLIN à Jean RONSIN. **SECRETARE de SEANCE** : Régine LEFEUVRE.

COMPTE-RENDU du CONSEIL DU 22 JANVIER 2018

A l'exception de 2 abstentions (*Sylvie POIZAT et Christelle CALLAREC absentes le 22 janvier*), le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (22) approuve ce compte-rendu.

MODIFICATION STATUTAIRE MONTFORT COMMUNAUTE

Le 11 décembre dernier, le Conseil Municipal a approuvé la modification des statuts du Syndicat du Bassin Versant du Meu dans le cadre des lois de réorganisation territoriale « MAPTAM » et « NOTRe ». Elles prévoient notamment le transfert de la Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) aux communes, avec un transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre. Montfort Communauté exerce donc cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2018. Dans le prolongement de ce transfert, le Conseil Communautaire a délibéré le 18 janvier pour proposer aussi aux communes le transfert des compétences facultatives en lien avec la GEMAPI. Monsieur Le Maire soumet le projet de statuts modifiés. Certaines compétences facultatives seront redéleguées au Syndicat du Bassin Versant du Meu. Elles se traduiront par des actions concrètes.

- 1/ Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols,
- 2/ Lutte contre la pollution ; actions de sensibilisation et d'accompagnement des changements de pratiques,
- 3/ Protection des eaux superficielles et souterraines,
- 4/ Mise en place et exploitation de dispositif de surveillance de la ressource en eau et milieux aquatiques,
- 5/ Animation et concertation dans le domaine de la gestion, de la protection de la ressource en eau,
- 6/ Suivi du SAGE et participation aux missions d'un EPTB.
- 7/ Gestion d'ouvrage structurants multi-usage à dominante hydraulique.

Jean RONSIN précise que cela implique de redésigner des délégués. Avec un effectif de 142 membres (temporairement), la gestion du conseil syndical est complexe (Jean-Paul RONSIN).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à cette modification statutaire
- Mandate Monsieur le Maire à l'effet de notifier cette délibération à Montfort Communauté.

ZONES D'ACTIVITES : MISE A DISPOSITION D'EMPRISES DOMANIALES à Montfort Communauté

En application de la Loi NOTRe, les EPCi ont pris la compétence relative aux anciennes zones d'activités communales ; les Zones de la Retaudais et de la Touche depuis le 1^{er} janvier 2017. Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé le rapport de la CLECT

(Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) le 11 décembre relatif aux charges des zones d'activités transférées à Montfort Communauté. Outre le volet financier, ce transfert nécessite de mettre à la disposition de Montfort Communauté les emprises du domaine public incluses dans le périmètre des zones. Elles ont été définies et évaluées par le service technique. Monsieur Le Maire propose de valider le procès-verbal de mise à disposition des biens, le tableau annexé et la convention s'y rapportant. Il est rappelé à Christelle CALLAREC que l'entretien fait l'objet d'une convention de gestion validée à une précédente séance.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition, et mandate Monsieur Le Maire à l'effet de signer, et exécuter la convention s'y rapportant.

CONSULTATION les MOBILIERS DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur Le Maire rapporte que le groupe projet « médiathèque », réuni le 30 janvier, a arrêté les coloris des sols et des murs, et a validé l'engagement d'une consultation pour la fourniture de mobiliers. Les besoins concernent principalement les rayonnages sur lesquels seront installés les ouvrages. Il s'agira d'un marché de fournitures avec comme critères de sélection le prix et la valeur technique de l'offre. Le linéaire de rayonnages proposé par les candidats s'appuie sur les collections prévisionnelles. Les livres abîmés et moins empruntés sont éliminés/dés herbés. Dans ce cadre, le responsable de la médiathèque est en train de travailler sur les futures collections, pour répondre aux besoins de tous les publics et âges. Christelle CALLAREC et Sylvie POIZAT s'étonnent vivement de la baisse de la proportion des BD jeunes. Elisabeth ABADIE précise qu'il faudra un équilibre entre les collections pour satisfaire toutes les catégories d'utilisateurs et que, par manque de renouvellements, les adhérents empruntent moins. Il est précisé à Sophie RABORY que cette consultation ne fixe aucune gamme de mobilier. Nicolas AUBIN relève l'intérêt d'installer des boîtes à livres à l'extérieur, comme à Blavon. Elisabeth ABADIE y est favorable et suggère le jardin médiéval.

Le Conseil Municipal à l'unanimité engage cette consultation et mandate Monsieur le Maire à l'effet de mettre en œuvre la procédure s'y rapportant.

MEDIATHEQUE : SUBVENTION pour l'INFORMATISATION

Monsieur Le Maire indique que la DRAC - Ministère de la Culture finance la médiathèque à plusieurs titres ; la construction, l'aide aux emplois/nouvelle amplitude horaire, l'aide à l'équipement mobilier et informatique. Il rappelle que la médiathèque sera équipée en RFID

(Système d'Identification par Radio Fréquence) et présente le rapport d'analyse des offres pour la RFID. L'offre économiquement la plus avantageuse s'élève à 23 289,80€ HT. Sur cette base, il propose de solliciter la participation financière de la DRAC au taux de 30%. Une seconde demande sera présentée ultérieurement pour les autres matériels informatiques.

A l'exception d'une abstention (Sylvie POIZAT défavorable à la RFID), le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (24) :

- Sollicite la participation financière de la DRAC au taux de 30 % du coût de l'équipement de la RFID,
- Mandate Le Maire à l'effet de transmettre la demande.

REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE CULTURELLE

En septembre 2017, le Conseil Municipal a instauré le RIFSEEP ; nouveau régime indemnitaire au bénéfice des agents permanents qui comprend l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et le CI (Complément Indemnitaire). Cependant, des arrêtés ministériels sont toujours en attente de parution pour les ingénieurs territoriaux et les assistants de conservation du patrimoine. Dans cette attente, les agents concernés continuent à percevoir le régime indemnitaire antérieur. Au sein des effectifs, ils sont deux dont le nouvel emploi de catégorie B créé pour la Médiathèque et pourvu en janvier. Pour ce grade, Monsieur Le Maire propose d'instaurer les primes et indemnités antérieures, toujours en vigueur (la prime de technicité forfaitaire et l'IFTS).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- instaure pour le grade d'Assistant de conservation du patrimoine la prime de technicité forfaitaire et l'IFTS,
- précise que ce régime indemnitaire sera maintenu tant que la délibération du 18 septembre 2017 instaurant le RIFSEEP ne sera pas complétée pour ce cadre d'emplois.

CONVENTION avec ESPACIL HABITAT : Résidence HELENA

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique d'accompagnement du vieillissement, la commune a engagé une réflexion sur l'habitat des aînés. Ce point a été présenté à la dernière commission « Urbanisme, Agriculture » du 25 janvier 2018. ESPACIL HABITAT est un bailleur social qui a élaboré un concept de logements pour les personnes âgées, qui s'intitule « Résidence Hélena ». Il s'agit d'un immeuble de 24 logements conventionnés, loués spécialement à des personnes âgées, encore autonomes. Des élus ont eu l'occasion de visiter quelques Résidences Hélena. L'immeuble comprend des espaces collectifs (salle à manger, salle d'activités...), de manière à créer une vie en communauté au sein de la résidence. Ce concept est une réponse en termes de maintien à domicile tout en réduisant l'isolement des personnes âgées.

Il rappelle que ce projet se situera dans le futur quartier de la Bastille. ESPACIL considère que cet endroit est pertinent. Afin d'engager le programme, il soumet une convention de partenariat qui prévoit :

- la Vente de l'emprise foncière par la commune à Espacil,
- maîtrise d'ouvrage : Espacil Habitat (qui sera le bailleur)
- Conception des locaux menée dans une démarche partenariale avec la mise en place d'un comité de suivi.

- Financement d'un ½ emploi par la commune, personne qui assistera les résidents dans leurs démarches et organisera l'animation de la structure.

Les débats ont porté sur :

- le mode de sélection des candidats aux logements (Christelle CALLAREC) ? Régine LEFEUVRE précise que c'est sur conditions de ressources selon un barème.

- Il est aussi précisé à Christelle CALLAREC que des personnes sont déjà intéressées par ce type de logements mais il se passera quelques années avant la livraison. Entre-temps, les gens peuvent changer d'avis (Joseph THEBAULT). Jean RONSIN précise que ce n'est pas facile de faire ce choix puisque c'est un peu le dernier logement de la vie, avant l'établissement médicalisé.

- Il est précisé à Ingrid CHRISTOPHE qu'il n'y a pas de soignants, car ce n'est pas un établissement médicalisé.

- la durée de l'engagement d'emploi ? (Sylvie POIZAT). Jo THEBAULT précise qu'il s'agit d'un engagement définitif.

- le délai ? (Jean RONSIN) ; livraison envisagée en 2022.

A l'exception de 2 abstentions (Nicolas DURET et Betty GAYVRAMA), le Conseil Municipal, à l'unanimité (23) :

- approuve la convention de partenariat avec Espacil Habitat pour réaliser une résidence Helena,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de signer et exécuter cette convention.

ZAC DU PONT AUX CHEVRES : DENOMINATION d'ALLEES

Les rues du quartier de la ZAC du Pont aux Chèvres ont été dénommées sur le thème des cours d'eau bretons. Un redécoupage de la tranche 3 de la ZAC a conduit à créer deux allées complémentaires. Leur dénomination incombe au conseil municipal. Dans ce secteur de la ZAC, il s'agit des cours d'eau du Morbihan.

Monsieur le Maire soumet 5 noms au choix du conseil.

A l'unanimité, le Conseil Municipal dénomme ces 2 allées « Allée de Kergonan » et « Allée de l'Evel ».

ZAC DU PONT AUX CHEVRES / ZONE 30

La ZAC du Pont aux chèvres est un quartier qui comprend plusieurs immeubles et pavillons où se côtoient des familles avec de jeunes enfants. On y constate une vitesse excessive. Afin de sécuriser ce secteur, Monsieur Le Maire propose d'instaurer une limitation de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de la ZAC. Les entrées et sorties de la zone seront annoncées par une signalisation. Deux arrêtés devront être pris pour fixer le périmètre de la zone et mettre en place la circulation, avec la signalisation. Agnès GODREUIL demande si les ralentisseurs sont passés de mode. Ils sont sources de bruit pour les riverains.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la mise en place d'une zone 30 km/h sur la ZAC et mandate Monsieur le Maire à l'effet de prendre les arrêtés.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Préemption Urbain sur la cession :

- des parcelles bâties situées 38 rue de Montfort (742 m²)
- des parcelles bâties situées 20 rue de Montfort (488 m²),
- de la parcelle bâtie situé 27 rue de Montfort (1010 m²).

PROCHAINe SEANce :: TIONS